



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 16 novembre 2023 - Délibération n° 2023-080

RUE DE NORMANDIE

**VENTE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS
AU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 10 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	1

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Massicot.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Le Centre d'Incendie et de Secours (CIS), situé rue de Normandie, a été construit par la Commune de Redon en 2005-2006 à la demande du Département d'Ille-et-Vilaine afin de pouvoir transférer les sapeurs-pompiers, qui occupaient précédemment des bâtiments exigus et vétustes situés rue Thiers et rue de Fleurimont, dans des nouveaux locaux beaucoup plus modernes et fonctionnels.

L'équipement a été mis à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 35) à compter du 1^{er} février 2007, par l'intermédiaire d'une convention signée le 23 janvier 2008 entre la Ville de Redon et le SDIS, moyennant le versement d'une participation financière annuelle de 250 000,00 euros, pendant une durée de 30 ans.

Le bâtiment affecté au CIS, édifié sur la parcelle cadastrée section BV n° 101 pour une contenance de 11 337 m², est composé d'une surface technico-administrative de 1 630 m² et d'une surface de garage pour les véhicules des pompiers de 2 180 m² environ.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_426-DE

Le Département, dans le cadre de sa stratégie patrimoniale, souhaite aujourd'hui récupérer la propriété de tous les centres de secours d'Ille-et-Vilaine pour assurer au mieux les conditions de travail des sapeurs-pompiers. C'est pourquoi il a proposé à la Ville de faire l'acquisition du CIS de Redon.

Compte tenu, d'une part, du coût de construction initial et des intérêts d'emprunt payés par la Commune depuis la construction du bâtiment (soit 5,9 millions d'euros environ) et, d'autre part, du montant des loyers versés par le SDIS 35 depuis 2007 (soit près de 4 millions d'euros), le Département propose d'acquérir le CIS au prix de 1,9 millions d'euros.

Il convient de préciser que le Département d'Ille-et-Vilaine a réalisé de nombreux travaux dans le bâtiment depuis 2020 (éclairage, chauffage, vestiaires, étanchéité de certaines toitures terrasse...), pour un montant supérieur à 180 000,00 euros.

Le transfert de propriété du CIS permettrait au Département de poursuivre les études et travaux nécessaires à la maintenance et à l'amélioration du bâtiment dans les prochaines années, dans le but de préserver la qualité architecturale et technique de l'équipement sur le long terme.

La Ville de Redon est favorable à cette cession, dans la mesure où le budget communal supporte un emprunt important qui augmente le niveau d'endettement, de surcroît pour un bâtiment et une activité ne relevant pas de sa compétence.

Le Service du Domaine a été consulté et a confirmé que le montant de 1,9 millions d'euros correspond bien à la valeur vénale actuelle de l'équipement (bâtiment et foncier associé). Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente du Centre de Secours et d'Incendie, au prix proposé par le Département.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-9 à 12 et R. 1311-3 à 5,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,

Vu la convention de mise à disposition de biens immobiliers signé le 23 janvier 2008 entre la Ville de Redon et le Service départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35), concernant l'utilisation du Centre de Secours et d'Incendie construit par la Commune en 2005-2006,

Vu la proposition faite par le Département d'Ille-et-Vilaine d'acheter le CIS de Redon, situé 1 rue de Normandie, au prix de 1,9 millions d'euros,

Vu l'avis du Service du Domaine,

Vu la présentation à la Commission Aménagement du territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement durable et Transition écologique du 16 octobre 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le **22 NOV. 2023**

ID : 035-213502362-20231116-SG2023_426-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de vendre le Centre de Secours et d'Incendie (CIS) de Redon et son terrain d'assiette, situé 1 rue de Normandie et cadastré section BV n° 101 pour une contenance de 11 337 m², au Département d'Ille-et-Vilaine au prix de 1 900 000,00 euros (un million neuf cent mille euros).

PRÉCISE que la convention de mise à disposition du CIS, signée le 23 janvier 2008 entre la Ville de Redon et le Service départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35), sera résiliée à compter de la date de signature de l'acte de vente du bâtiment, dans la mesure où cette convention deviendra alors sans objet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

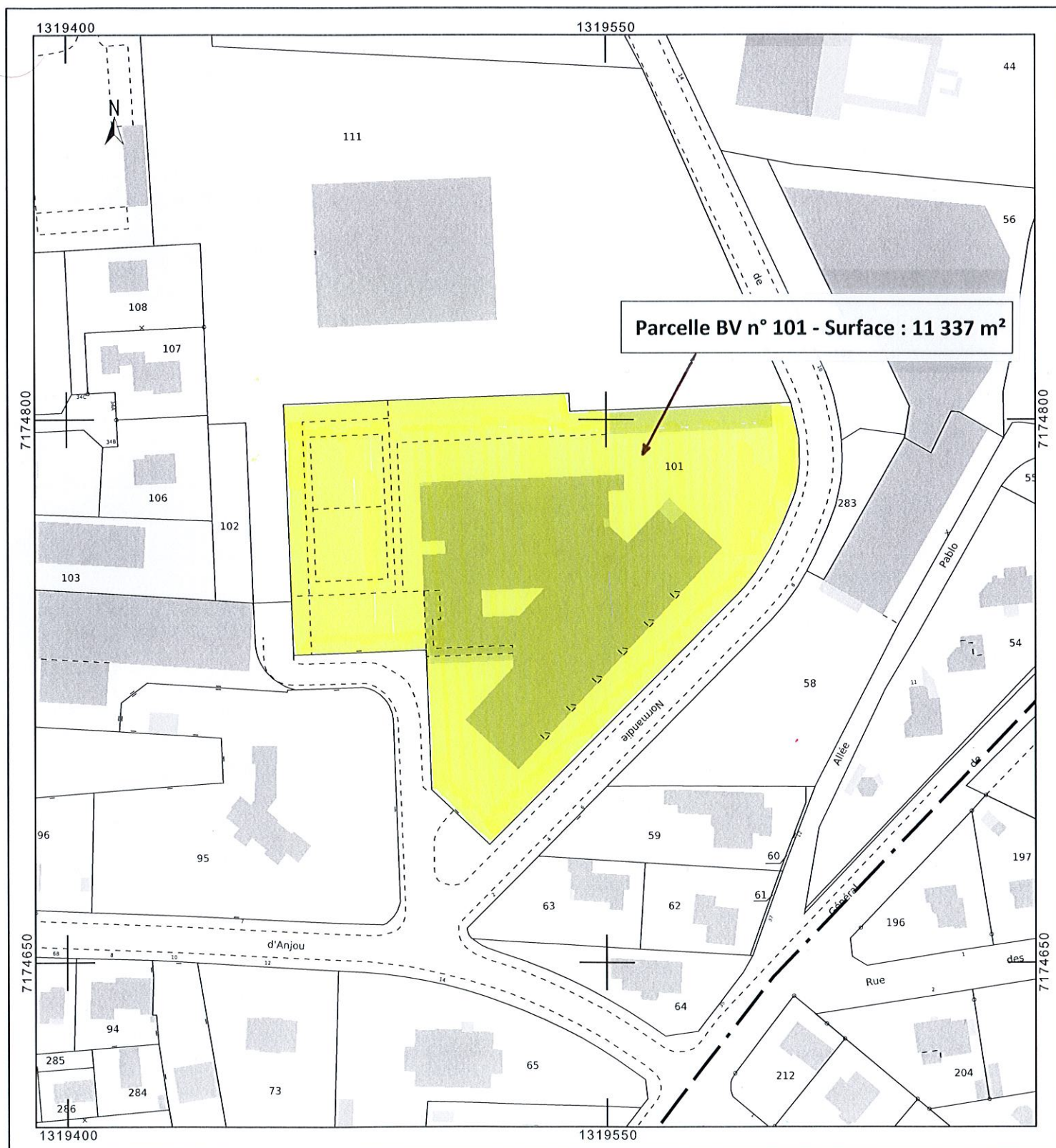


La Secrétaire de séance,
Sylvie Massicot
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **22 NOV. 2023**

RUE DE NORMANDIE

VENTE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS AU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



Echelle : 1/1000^{ème}